

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Entretien dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

21/5/2024

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 21515

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAINOUL-ABDELLAH

Date de naissance :

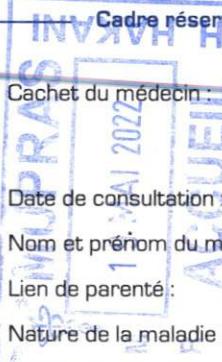
Adresse :

Tél. : 06-96-81-73-17

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 14/04/2022

Nom et prénom du malade : ZAINOUL-ABDELLAH

Age :

Lien de parenté : **Lui-même** **Conjoint** **Enfant**

Nature de la maladie : Appelation ophtalmologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 21/5/2024

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.04.22	Chir. 9.15	1	350,00	Dr. El Mokhtar El Khadra - Tassanoune 2022

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

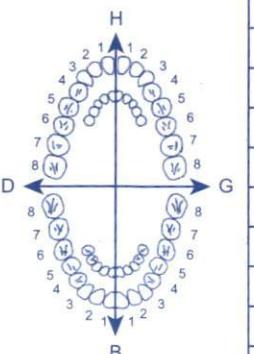
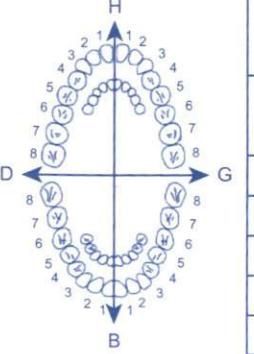
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Perfect Vision BENNAI Khadija Opticienne - Optométriste 329, Bd. Ziraoui - Casablanca Tél.: 0522 26 70 47		M audience				19,00
		+ Vérif pr progressif				5,00
		Orga igne Aut. effets				7,10

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
		35533411		11433553
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة ماريام العمراني
مُتَخَصِّصَةٌ فِي طِبٍ وَجَرَاحَةِ العَيُونِ خَرْبَجَةٌ جَامِعَةٌ بَارِيز
Docteur Maryem LAMRANI

Spécialiste en Ophtalmologie diplômée de l'Université de Paris

Ancienne Attachée à l'Hôtel-Dieu de Paris

Casablanca, le 14 avril 2022

ZAINOUL Abdellah

LUNETTES : monture et verres organiques progressifs antireflets

Vision de loin : OD : +1.50(90° -2.25)

OG : +3.50(95° -3.50)

Vision de près : add+2.75

~~Perfect vision
BENNANI Khadija
Opticienne - Optométriste
329 Bd. Ziraoui - Casablanca
tel : 0522 26 70 47~~

*Docteur Maryem LAMRANI
OPHTALMOLOGISTE
33 bd El Massira El Khadra - Casablanca
tel : 05 22 94 29 46 et 05 27 94 29 47*

Perfect vision

DATE 17/05/2022
FACTURE N° 17052022

Nom et Prénom ZAINOUL ABDELLAH

Désignation	Quantité	Prix TTC
MONTURE	MONTURE	1900DH
Verres	Verres progressifs organique antireflet	5200 DH
VL	OD +1.5 (-2.25)	90°
	OG +3.5 (-3.5)	95°
ADD	OD +2.75	
	OG +2.75	
TOTAL		7100 DH

ARRETE A LA PRESENTE FACTURE LA SOMME TTC DE :

SEPT MILLE CENT DIRHAMS

Perfect Vision
L'ENNANI Khadja
Opticienne - Optométriste
329, Bd. Ziraoui - Casablanca
Tél. 0522267047

Perfect vision
329 bd ziraoui casablanca tel 0522267047

RC373928 IF40160833 PATENTE 30202600 ICE 000803907000007 CNSS 8220692
INPE095011185